

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	48 000		48 000		48 000	
	Constructions	552 716	298 515	254 201	224 830	29 371	13.06
	Installations techniques Matériel et outillage	5 518	5 518		184	184	100.00
	Autres immobilisations corporelles	12 488	1 462	11 026	1 152	9 874	857.23
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	50 000		50 000	50 000			
Prêts							
Autres immobilisations financières				112 360	112 360	100.00	
Total I	668 721	305 494	363 227	388 526	25 299	6.51	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	49 905		49 905	14 524	35 381	243.60
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	437 251		437 251	489 190	51 939	10.62	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	487 156		487 156	503 714	16 558	3.29	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 155 878	305 494	850 383	892 240	41 857	4.69	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	831 628		585 706		245 922	41.99
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	37 029		245 922		282 951	115.06
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	794 599		831 628		37 029	4.45	
	Total II						
Comptes de liaison							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 744		46 030		7 286	15.83
	Dettes fiscales et sociales	16 920		14 073		2 847	20.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	120		510		390	76.47
	Total IV	55 784		60 613		4 828	7.97
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		850 383		892 240		41 857	4.69

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

55 664 60 103

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	135 547		105 104		30 443	28.96
Production vendue de Biens et Services	23 885		20 729		3 156	15.22
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	15 053		10 775		4 277	39.70
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	182				182	
Collectes	577 338		870 541		293 203	33.68
Cotisations	27 255		24 200		3 055	12.62
Autres produits	23		0		23	NS
Total I	779 283		1 031 349		252 067	24.44
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	121 499		110 890		10 608	9.57
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			521		521	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	535 542		497 075		38 467	7.74
Impôts, taxes et versements assimilés	8 304		2 793		5 511	197.27
Salaires et traitements	127 536		125 782		1 754	1.39
Charges sociales	12 771		22 128		9 357	42.29
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	32 575		28 927		3 648	12.61
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)			4		4	100.00
Total II	838 227		787 079		51 148	6.50
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	58 944		244 270		303 215	124.13
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 699		1 934		235	12.17
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 699		1 934		235	12.17
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés			3		3	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			3		3	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	1 699		1 931		232	12.02
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	57 245		246 201		303 447	123.25
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 788				5 788	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	126 986				126 986	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	132 774				132 774	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	112 360				112 360	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	112 360				112 360	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	20 414				20 414	
Impôts sur les bénéfices (IX)	197		279		82	29.39
Total des produits (I+III+V+VII)	913 756		1 033 284		119 528	11.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	950 784		787 362		163 423	20.76
Solde intermédiaire	37 029		245 922		282 951	115.06
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	37 029		245 922		282 951	115.06

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	X	
Permanence ou changement de méthodes	X	
Informations générales complémentaires	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	X	
Etat des amortissements	X	
Etat des échéances des créances et des dettes	X	
Evaluation des amortissements	X	
Evaluation des créances et des dettes	X	
Dépréciation des créances	X	
Produits à recevoir		NA
Charges à payer	X	
Charges et produits constatés d'avance	X	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Rémunération des dirigeants	X	
Honoraires des commissaires aux comptes	X	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Montant des engagements financiers	X	
Engagement en matière de pensions et retraites	X	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 850 383.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 779 282.84 Euros et dégageant un déficit de 37 028.68- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur.

L'Association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'Association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

En raison de la nature de son activité, l'Association a continué à fonctionner. Cependant, les dons sont en diminution depuis cette date.

A la date d'établissement des comptes annuels, l'Association n'est pas en mesure de chiffrer avec précision l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat à venir.

Il est précisé que l'Association dispose d'une trésorerie de 447k€ à la date du 27 juillet 2020. L'Association réfléchit néanmoins à un plan pour redynamiser les versements des donateurs.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'Association a acquis en mai 2019, un bout de terrain juxtant ses locaux pour un montant de 48K€ Cette petite surface a été aménagée, les travaux ont été inscrits en immobilisations pour un montant de 46K€

L'Association a bénéficié de deux legs pour un montant total de 262K€, inscrits au poste "collecte".

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains			48 000
Constructions sur sol propre	111 288		
Installations générales agencements aménagements des constructions	380 549		60 880
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 518		
Installations générales agencements aménagements divers	1 095		9 883
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 029		874
TOTAL	501 477		119 636
Autres titres immobilisés	50 000		
Prêts, autres immobilisations financières	112 360		
TOTAL	162 360		
TOTAL GENERAL	663 837		119 636

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			48 000	48 000
Constructions sur sol propre			111 288	111 288
Installations générales agencements aménagements constr.			441 428	441 428
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 518	5 518
Installations générales agencements aménagements divers			10 978	10 978
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 392	1 510	1 510
TOTAL		2 392	618 721	618 721
Autres titres immobilisés			50 000	50 000
Prêts, autres immobilisations financières		112 360		
TOTAL		112 360	50 000	50 000
TOTAL GENERAL		114 752	668 721	668 721

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	111 288			111 288
Installations générales agencements aménagements constr.	155 719	31 508		187 227
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 333	184		5 518
Installations générales agencements aménagements divers	348	670		1 018
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 623	213	2 392	444
TOTAL	275 311	32 575	2 392	305 494
TOTAL GENERAL	275 311	32 575	2 392	305 494

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	31 508				
Instal.techniques matériel outillage indus.	184				
Instal.générales agenc.aménag.divers	670				
Matériel de bureau informatique mobilier	213				
TOTAL	32 575				
TOTAL GENERAL	32 575				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	100	100	
Débiteurs divers	49 805	49 805	
TOTAL	49 905	49 905	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	38 744	38 744		
Personnel et comptes rattachés	9 719	9 719		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 857	5 857		
Impôts sur les bénéficiaires	197	197		
Autres impôts taxes et assimilés	1 148	1 148		
Produits constatés d'avance	120	120		
TOTAL	55 784	55 784		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencem., aménagem. construction	Linéaire	3 à 16 ans
Installations et agencements	Linéaire	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Mat. de bureau et informatique	Linéaire	3 à 4 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 733
Dettes fiscales et sociales	12 629
Total	27 361

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	120
Total	120

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les dirigeants de l'Association ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3600 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3600 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

L'Association en tant que membre de la Confédération nationale des sociétés de protection des animaux de France - Défense de l'Animal, a reçu en donation un bien immobilier. Le bureau de l'Association a autorisé ce legs en date du 2/4/2017.

L'appartement situé à Le Creusot est toujours mis en vente à la clôture des comptes au 31 décembre 2019. Le produit de ce legs déduction faite des frais engagés au 31 décembre 2019 pour la conservation de ce bien, est évalué à 35.000 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

MARC GERNEZ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'ECOLE DU CHAT LIBRE DU PARISIS

82, rue Pierre Carlier
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2019

**L'ECOLE DU CHAT LIBRE DU
PARISIS**
82, rue Pierre Carlier
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L'ECOLE DU CHAT LIBRE DU PARISIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier le 27 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

1/5

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - LA JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'Association a notamment signalé dans l'annexe des comptes annuels, en Engagements reçus, des legs en cours de réalisation. Sur la base des informations qui m'ont été communiquées, mes travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent cette information.

Dans le cadre de mes appréciations, j'ai vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'Annexe et le caractère raisonnable des évaluations retenues.

2/5

MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

VI - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes

3/5



MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

4/5



MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 septembre 2020

Le commissaire aux comptes



Marc GERNEZ
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5/5